

# NUMERO 50.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'EUROPE.

SAMEDI 25 AVRIL 1789.

*FRANCE : Lettre aux Redacteurs ; Les nouvelles se bornent à celles des élections ; Elles se font par-tout au gré de la nation ; Réception favorable du comte de Thiars en Bretagne ; On a espoir d'une conciliation ; Scission en Dauphiné ; Députés des colonies.*

*Queris aquas in aquis.....*

OVIDE.

„ Nous sommes toujours ici dans la même difette de subsistances & de nouvelles ; car je ne puis appeler abondance , cette fermentation universelle qui agite les esprits d'un bout du royaume à l'autre , ces brigues , ces cabales , ces menées sourdes , tous les moyens ouverts ou cachés que chacun met en œuvre , pour repousser ou pour appeler aux élections les objets de ses préventions particulieres , soit en bien soit en mal , ces mouvemens enfin continuels & souvent par malheur très violens , mais qui en se reproduisant tous les jours , n'offrent cependant qu'un spectacle toujours uniforme , à l'exception près du lieu de la scene & du nom des acteurs.

„ Je ne puis non plus appeler abondance , ce volumineux amas de cahiers , d'instructions , de doléances , de projets de nouvelles reformes , de plans de constitution , qui ne sont ou que l'écho irraisonné les uns des autres ; ou que de tristes litanies , inornées , sans ordre , sans suite , sans motif comme sans principes , d'abus à corriger ou d'améliorations à faire ; on enfin que le fruit de cerveaux exaltés , qui croyant possible tout ce qui se présente à leur imagination en délire , & dont le résultat cependant n'est presque toujours qu'un tissu de contradictions & de chimères , qui finalement n'aboutit à rien. Tout cela est stérilité pour moi ; ou si l'on veut que ce soit abondance , je serai

TOME II.

B b

donc comme Tan'ale, qui a soif & qui a faim, au milieu de l'eau & entouré de fruits.

„ On ne peut cependant vous laisser en retard ; il faut vous mettre au courant de toutes ces nouvelles, si bruyantes aujourd'hui, & qui bientôt seront ensevelies dans un éternel oubli. Encore quelques jours, & les choses prendront un aspect plus imposant ; le plus vif intérêt ranimera la scène ; l'ouverture de l'assemblée nous dévoilera les vues du ministère ; & nous commencerons à savoir, ce qu'il faut augurer de ces grands jours si désirés.

„ Ce qui nous intéresse le plus en attendant, c'est la nomination des députés aux Etats-généraux, parce que c'est principalement du choix qu'on aura fait, que dépend le bonheur ou le malheur de la nation. Jusqu'ici en général, on en paroît assez content ; le patriotisme & les lumières, la probité & les vertus ont eu presque par-tout la préférence sur l'éclat des grandeurs, de la naissance, du crédit & des richesses. Des gens de lettres distingués, sur-tout ceux qui se sont dévoués aux études plus sérieuses & plus utiles de la philosophie, de la politique, de l'histoire, ont emporté les suffrages, partout où ils se sont mis sur les rangs ; & dans quelques endroits leur élection a été précédée ou suivie des témoignages d'estime, même d'enthousiasme que le vrai mérite devoit toujours inspirer. C'est ainsi que le clergé & le tiers-Etat du Vivarais ont rendu hommage aux talens du comte d'Entraigues, en envoyant une députation solennelle à l'ordre de la noblesse de cette province ; pour le remercier d'avoir choisi pour son représentant ce célèbre écrivain, autant que digne patriote.

„ Le tiers-Etat des villes de Dijon & d'Autun ont rendu un hommage semblable aux vertus patriotiques & pastorales de M. l'évêque d'Autun, & ont aussi remercié le clergé du choix qu'il a fait de ce prélat, pour son député.

„ Un simple curé du diocèse de Bordeaux a mérité un autre genre de distinction, qui ne lui fait pas moins d'honneur. C'est le curé de St-Christophe auprès de Blaye, qui sur 307 voix de son ordre, en a réuni 306. — Je ne vous parle point de la sorte de fanatisme,

avec lequel le peuple de provence a reçu par-tout le comte de Mirabeau. Il a été poussé au point, que s'il étoit possible qu'un seul homme put représenter plusieurs bailliages à la fois, tous ceux de la province l'eussent certainement choisi ; mais il sera décidément l'un des représentans de Marseille. (1)

(1) On trouvera dans la liste suivante, les noms des autres députés qui sont parvenus à notre connoissance depuis le N<sup>o</sup>. 45.

*Suite de la liste des députés aux Etats-généraux.*

*Agen* : Clergé, MM. l'Evêque d' *Agen* ; *Malateste de Beaufort*, Curé de *Montastrac* ; *Fournet*, Curé de *Puymiclan*, *Noblesse*. MM. le Duc d' *Aguillon* ; le Marquis de *Bouffan* ; le Marquis de *Fumel Monisegur*, Commandant de l' *Agenois*. Tiers. MM. *Lescourte de Pelusac*, avocat à *Libos* ; *Aubert*, juge de *Villeneuve d' Agen* ; *Renaud*, avocat d' *Agen* ; *Bellile*, avocat de *Miramont* ; *François*, bourgeois à *Clairac*, *Termes*, cultivateur à *Marmande*.

*Angoulême* : Clergé, MM. l'Evêque d' *Angoulême* ; l'abbé *Joubert*, curé de *St-Martin d' Angoulême*. *Noblesse*, MM. le Marquis de *Saint Simon* ; le comte de *Culant*. Tiers. MM. *Roi*, avocat à *Angoulême* ; *Augier*, négociant à *Cognac* ; *Marchais*, avocat à la *Rochehoucalt* ; du *Lisbert*, avocat à *Confolens*.

*Amiens* : Tiers, Mrs. *Douchet*, cultivateur au *Hamel* ; *Langlier*, le jeune, Md. à *Feuquieres* ; *Leroux*, ancien maire d' *Amiens* ; *Laurendeau*, Avocat.

*Autun* : Clergé, M. l'Evêque d' *Autun* ; Nob. M. le marquis de *Digoine*.

*Auxerre* : Clergé, Mrs. l'Evêque d' *Auxerre* ; l'abbé de *Robien*, doyen de la cathédrale. Nobl. Mrs. de *Moncorps*, le comte d' *Arcey* ; Tiers, Mrs. de la *Forge*, conseiller au bailliage ; pautre de l' *Epinette*, propriétaire à *St-Sauveur* ; *Maujot*, *Remond*, procureur du Roi.

*Bordeaux* : Clergé, Messieurs. l'archevêque de *Bordeaux* ; l'abbé d' *Airal*. *Piffon*, curé de *Médoc* ; de *Laage*, curé du *Blayois*. *Noblesse*. MM. le *Berthon*, premier Président du Parlement ; le vicomte de *Segur* ; le Chev. de *Verthamon d' Amblui* ; le Président de *Lavie*. Tiers. Pour la ville. MM. *Lafargue*, ancien consul ; *Nairac*, aîné négociant ; de *Seze*, médecin ; *Gaschet de l'Isle*, négociant. Pour la *Sénéchaussée*. MM. *Fiffon*, médecin ; de *Luze de l'Etang*, notaire à *Comras* ; *Boissonneau*, notaire à *St. Paul en Blayois* ; *Bernard*, bourgeois à *Bourg*.

*Carcassonne* : Clergé, Mrs. de *Bernis*, coadjuteur de l'ar-

„ Malgré tous les préparatifs , dont nous sommes témoins ici & à Versailles , pour la réception & le loge-

chevêque d'Alby ; *Samary*, curé de la cathédrale de Carcassonne ; *Noblesse*, Mrs. le comte de *Montcal*, maréchal de camp ; le marquis de *Baden*. *Tiers*, Mrs. *Ramel Nogaret*, avocat du Roi de Carcassonne ; *Dupré*, négociant de Carcassonne ; *Morin*, avocat de St-Nazaire ; *Benazet*, bourgeois de Saissac.

*Chatillon sur Seine* : *Clergé*, M. *Couturier*, curé de Salives. *Noblesse*, M. le comte de *Chatenay Lanty*. *Tiers*, Mrs. *Frochot*, prévôt d'Aignai le Duc ; *Benoist*, notaire royal à Frolois.

*Clermond Ferrand* : *Tiers*, au-lieu de M. *Monestier*, N<sup>o</sup>. 45 *lisez*, M. *Huguet*, maire de Billiom.

*Dax* : *Clergé*. M. *Goze*, curé de Gans. *Noblesse*. M. le comte de *Barbotan*. *Tiers*. MM. de *Basquiat*, Lieut. général au Sénéchal de St.-Saver ; *Lamarque* procureur du roi au même siége.

*Douai* : *Clergé*, M. *Breuvart*, curé de St-Pierre de Douay. *Tiers*, Mrs. *Simon*, professeur de droit ; *Merlin*, avocat & secrétaire du Roi.

*Le Puy en Velay* : *Clergé*, M. l'évêque ; *Noblesse*, M. le marquis de *la Tour Maubourg*. *Tiers*, Mrs. *Bonnet de Treiches*, lieutenant-général du présidial ; *Richon*, avocat.

*Lille* : *Noblesse*, Mrs. le comte de *Lannoy de Vattignies* ; *Duchambge*, baron de Noyelles.

*Marches* : Communes & Franches de *Poitou* & de *Bretagne*. *Clergé*. M. l'abbé *Richard*, curé de la Trinité de Cleffon. *Noblesse*. M. le Marquis de *Juigné*. *Tiers*. MM. *Franchetau*, avocat ; *Richard*, docteur en médecine.

*Marseille* : *Clergé*, MM. le comte de *Villeneuve Barge-mont*, chantre de l'abbaye de St-Victor ; l'abbé *Davin*, chanoine de St-Martin. *Noblesse* MM. de *Cipieres*, ancien maître de Marseille ; le comte de *Sinetti*, ancien major de cavalerie. *Tiers*. MM. *Roussier*, négociant ; *Lejeans*, aîné négociant ; *Delabat*, négociant ; le comte de *Mirabeau*.

*Mende* : *Clergé*, M. *Brun*, curé de St-Chély ; *Noblesse*, M. le marquis d'*Apchier*. *Tiers*, M. *Riviere*, lieutenant-général du Baillage.

*Montpellier* : *Noblesse*, M. le marquis de *St-Maurice*. *Tiers*, Mrs. *Verny*, avocat ; *Jac*, propriétaire.

*Nerac* : *Clergé* : M. l'Evêque de *Condom*. *Noblesse*. M. le Baron de *Sie Croix*, Sénéchale d'Epé. *Tiers*. MM. de *Latuque* ; *Brostaret*.

*Nismes* : *Clergé*, Mrs. l'évêque de *Nismes* ; l'évêque d'*Uzès*. *Noblesse*, Mrs. le marquis de *Fournaise* ; le baron de *Marguerite* ; le comte de *Linieres* ; le baron d'*Escalier*.

*Pamiers* : *Clergé*, M. *Font*, curé de Notre-Dame du Camp, cœnégal de Pamiers. *Noblesse*, M. le marquis d'*Usson*, commandant de la province de Foix.

ment de tous les députés, de même que pour arranger la salle où se tiendra l'assemblée générale, bien des personnes doutent encore que l'ouverture s'en fasse au jour fixé. On conçoit difficilement comment les élections auront pu être terminées par-tout pour cette époque; comment à plus forte raison les députés des provinces éloignées, où cette élection est peu avancée, telle que la Bretagne, pourront être rendus à tems.

„ Les dernières nouvelles qu'on a de cette province, ne font encore mention que de l'arrivée du comte de Thiars, qui doit régler les assemblées préparatoires; & il pourroit se faire, qu'il y survint des difficultés qui en retarderoient la conclusion. On a cependant quelque raison de croire que le calme ne tardera pas à succéder aux orages, dont cette province a été constamment troublée depuis un an, s'il est vrai que les deux premiers ordres ont arrêté enfin de renoncer à leurs privilèges pécuniaires, à l'exemption de l'impôt. C'étoit le plus sûr moyen sans doute de les rapprocher du tiers; & il faut espérer que celui-ci mettra un peu moins de roideur dans ses autres prétentions. C'est au reste un grand

*Poitiers* : Noblesse, Mrs. le duc de Luxembourg; le marquis de Crussol d'Amboise; le vicomte de la Châtre; le chevalier de la Coudraye; le comte d'Iversay; le marquis de Villemore; le comte de Lambertie.

° *Reims* : Clergé, MM. de Talleyrand de Périgord, archevêque duc de Reims; Lagoille de Rochefontaine, chanoine & Sénéchal de l'Eglise de Reims. Noblesse MM. le marquis d'Amblis; le marquis de Sillery. Tiers. MM. Raux; Viellard; la Beste; Baron.

*Toulon* : Clergé, Mrs. le curé de Brignoles; le curé de Barjol. Noblesse, Mrs. le comte de la Polype Vertrieux, ancien chef-d'escadre; de Vialis, maréchal de camp du Génie. Tiers, Mrs. Feray, négociant à Prignoles; Meifran, second consul à Toulon; Turc, ancien juge; Jeaume, négociant à Hieres.

*Trévoux* : Clergé, M. Du Pont, curé de St-Didier de Charonne; Noblesse, M. de Pannette. Tiers, Mrs. Jourdan, avocat; Arriveur.

*Villeneuve de Berg* : Clergé, Mrs. l'évêque de Viviers; le curé de Chomere. Noblesse, Mrs. le comte de Vogué; le comte d'Entraigues; Tiers. Mrs. Espic, avocat d'Aubenas; Madier de Montjoux, premier consul, maire du Bourg-St-Andeol; Dubois Maurin, doyen des conseillers du bailliage de Villeneuve.

triomphe pour le ministre, qu'il ait su dans son règlement de convocation concilier les intérêts divers, & tenir en suspens les passions & les ressentimens des différens partis. La réception qu'on a faite à M. le comte de Thiers à son retour, est une preuve complète, que l'on a été généralement satisfait du plan adopté par le gouvernement. Ce commandant a fait son entrée à Rennes aux acclamations du peuple, & accompagné par une troupe de jeunes gens à cheval, qui étoient allés à sa rencontre. Au départ des mêmes lettres, les 2 premiers ordres se dispoient à se rendre à St-Brieux pour l'élection de leurs députés.

Je le repete au reste, on peut s'attendre encore à des lenteurs dans une province, qui a été si long-tems divisée, & où les esprits ont à peine repris quelque calme. Mais il y auroit quelque chose de bien plus étonnant, si la province, qui a donné la première un rare exemple de concorde & d'unanimité, si la province, qui dans ses élections a devancé toutes les autres de beaucoup, se trouvoit aujourd'hui le plus en arriere. C'est cependant ce que l'on a pu craindre ces jours derniers. Environ 80 gentilshommes du Dauphiné viennent de renouveler tout-à-coup les plaintes faites, il y a deux mois, par un petit nombre seulement, contre le choix des députés dans la dernière assemblée de Romans. Il a paru à ce sujet une nouvelle protestation très forte, par laquelle les opposans ne demandent rien moins que de procéder à une nouvelle nomination. Cependant trois des gentilshommes, dont la signature se trouve à la suite de cette protestation, se sont adressés à la commission intermediaire des Etats de la province; & dans la forme la plus solennelle, ils s'y sont inscrits en faux contre leurs signatures apposées à ladite protestation.

Les provinces ne doivent pas me faire oublier ce qui passe dans la capitale; tout y est en action aujourd'hui; jamais peut-être on n'y a vu plus de mouvemens & d'agitation, plus de courses, plus de visites, plus de politesse affectée; mais jusqu'à présent tout se passe sans bruit, & il y a lieu d'esperer que tout se terminera de même. Je vous ferai grace de tous les reglemens & ordonnances qui ont paru depuis quelques jours, pour regler la forme, le lieu, le tems des diffé-

rentes assemblées. Il me suffira de vous dire qu'on a choisi pour la division de cette immense ville, le plan dont je vous ai parlé dans ma dernière (*Voyez N<sup>o</sup>. 48, p. 345*); & j'ajouterai seulement que l'on a ouvert une dernière ressource à tous les faiseurs de projets, pour faire connoître leurs visions, ainsi qu'aux citoyens sages qui fuyent l'éclat; un moyen honnête de faire jouir la patrie du fruit de leurs lumières, en plaçant à l'hôtel-de-ville une boîte où chacun pourra aller déposer ses instructions, mémoires ou cahiers, signés ou non signés; comme on le jugera à propos; mais on promet de publier tous ceux qui seront trouvés dignes de l'attention générale, par des vues sages & praticables. C'est ce qui se voit par le paragraphe suivant d'un des réglemens faits en dernier lieu par le roi, pour la convocation des Etats de la ville de Paris. Ce sera le seul que je copierai, tout le reste n'étant relatif qu'à des objets de forme, qui perdent leur intérêt hors des murs de cette ville.

« Quoique l'assemblée des trois Etats de la ville de  
 « Paris, composée d'un grand nombre de représen-  
 « tans qui auront obtenu la confiance de leur ordre,  
 « donne l'assurance que les cahiers y seront rédigés  
 « avec le soin qu'on doit attendre de la réunion des  
 « talens, des lumières & du zèle, il sera libre néan-  
 « moins à tous ceux qui voudroient présenter des ob-  
 « servations ou instructions; de les déposer au Cha-  
 « telet ou à l'Hôtel-de-ville; dans le lieu préparé  
 « pour les recevoir, & ils seront remis aux Com-  
 « missaires chargés de la rédaction des cahiers. »

P. S. « On débite qu'il arrive ici une députation de nos colonies d'Amérique, pour demander que leurs droits soient discutés aux Etats-généraux. Cette députation est composée de 32 membres, qui se réduiront au nombre convenable. »

*AFFAIRES DE POLOGNE : Apologie des opérations de la diète, tirée de la chose même; Substance abrégée de diverses séances; Note nouvelle de la cour de Prusse; Prorogation de la diète.*

On voudroit vainement, dissimuler le bien que la diète actuelle a fait, & les progrès de la république vers une constitution plus libre, plus indépendante,

& plus respectable; c'est en vain surtout que la classe de ses dépréciateurs, dont le nombre toutefois diminue tous les jours, a prétendu que le projet d'une armée de 100 mille hommes étoit un projet chimérique; qu'il ne suffisoit pas de dire: nous voulons une telle armée; qu'il falloit encore pourvoir à son entretien; & que jamais on ne consentiroit à la levée des impôts nécessaires à cet effet. Les Polonois ont répondu de la manière la plus péremptoire à ces objections. Nous avons déjà vu que dans la séance du jeudi 26 mars, les deux vingtièmes sur tous les biens nobles héréditaires ont passé à l'unanimité, & depuis lors on ne s'est occupé que des moyens d'empêcher, que cet impôt ne pût retomber en aucune manière sur les bourgeois, ou les paysans.

Telle est cette nation calomniée depuis si long-tems par tant d'écrivains de tout état, dont les uns accoutumés à sacrifier aux autels de la fortune ont jugé les Polonois mériter tous les opprobres, parce qu'ils avoient effuyé tous les malheurs; & les autres se sont plu à les noircir & à répandre sur eux le fiel du ridicule, pour effacer aux yeux de la postérité la tâche dont les grandes injustices ternissent l'éclat des plus grands noms.

Un autre dogme des dépréciateurs est que la cavalerie nationale ne sauroit être sur pied pour le mois de mai. Cependant il y a apparence qu'ils se trompent: car la plupart des compagnies sont déjà complétées.

Les dépréciateurs disent encore, qu'une pareille cavalerie ne sauroit être d'aucune utilité pour la défense d'un pays, si elle n'est soutenue par une infanterie infiniment plus nombreuse, sur quoi nous allons rapporter les propres paroles du général Lloyd, l'un des maîtres de l'art. Voici ce qu'il en dit dans l'introduction à l'histoire de la guerre de sept ans, chapitre 6.

» L'espece de guerre qu'on projette, doit fixer le  
 » nombre & l'usage qu'on doit faire des troupes lé-  
 » geres. Dans la guerre offensive, dont les principes  
 » sont de chercher & de combattre l'ennemi, il faut  
 » concentrer ses forces, ne les disperser en aucune  
 » occasion, & ne pas perdre son tems en courses fati-



„ guantes & inutiles. L'ennemi est devant vous, il  
 „ faut aller à lui : votre armée a besoin de force &  
 „ de confiance, conséquemment elle doit être com-  
 „ posée de grosse cavalerie, d'infanterie, & d'artil-  
 „ lerie, afin que votre force physique & réelle soit su-  
 „ périeure à celle de l'ennemi.

„ Dans de telles circonstances, il ne vous faut de  
 „ troupes légères que pour éclairer le front & les flancs  
 „ de votre marche. Mais si vous faites une guerre dé-  
 „ fensive, vous devez éviter une bataille, à cause  
 „ de votre foiblesse, & vous devez chercher seulement  
 „ à agir sur les flancs de l'ennemi, de la manière dont  
 „ je l'ai prescrit. Il n'y a que des troupes légères qui  
 „ puissent remplir cet objet, comme la nature de leur  
 „ service l'indique assez ; vous ne sauriez donc trop  
 „ en avoir. Une armée de quarante mille hommes,  
 „ dont la moitié en troupes légères, si elle est bien  
 „ commandée, forcera certainement l'ennemi à se re-  
 „ tirer, & à abandonner tous les projets pour peu que  
 „ la ligne d'opération soit un peu longue „.

Dans la séance du vendredi suivant, S. M. prononça un discours, où elle témoigna aux Etats le contentement qu'elle ressentoit, en les voyant s'empressez à contribuer aux charges de l'Etat ; & déclara que voulant en supporter sa part, elle cédoit au trésor de Lithuanie le revenu des villes de Wilna & de Grodno.

Dans celle du lundi ; il fut décidé que les compagnies de cavalerie Lithuanienne ne seroient que de 100. hommes chacune, ce qui fait pour cette province 4200 tandis que les 96. compagnies de la couronne font 14,400. hommes, dans lequel nombre ne sont point compris les pulks de cavalerie tant Polonois, que Lithuanois, & Tartares, non plus que les Cosaques entretenus par des seigneurs particuliers & dont le seul grand maître d'artillerie Potocki entretient plus de 1200.

Les Etats decidèrent dans la même séance qu'il seroit publié des universaux à l'effet de faire connoître à tous les seigneurs, que l'esprit de la loi des deux vingtiemes, étoit que cet impôt ne portât en aucune manière sur les payans. Quelques nonces auroient voulu que l'on designât tout de suite un tribunal pour

juger des plaintes des payfans, „ sur quoi nous observerons, ajoute un écrivain politique de Varsovie, 1.<sup>o</sup> : que les payfans Polonois ne sont point assez éclairés pour pouvoir en aucune maniere juger de l'étendue de leurs droits ; d'où il arrive que lorsqu'ils ont celui de se plaindre de leurs seigneurs, il deviennent aussitôt dupes d'une foule de gens de loix en sous ordre, qui leur persuadent ce qu'ils veulent & se nourrissent de leur substance, ainsi qu'on le voit dans les Starosties. 2.<sup>o</sup> Nous observerons que les élans de l'humanité, & les principes de la philosophie, ne peuvent point être immédiatement transformés en maximes d'administration, & qu'au contraire il y auroit beaucoup de danger à cette transsubstantiation, lorsqu'elle seroit faite à la hâte & sans une préparation convenable, ainsi qu'on le voit dans un état voisin de celui-ci. 3.<sup>o</sup> Nous rappellerons un mot du feu roi de Prusse qui disoit, que s'il vouloit punir quelque province, il la feroit gouverner par des philosophes. Enfin nous concluons par dire que les états ont fait en faveur des payfans à-peuprés tout ce que le tems & les circonstances permettoient de faire. »

Il n'est pas nécessaire d'avertir nos lecteurs que nous sommes loin de souscrire à toutes ces réflexions, du moins dans leur généralité ; mais la place ne nous permet pas de les discuter.

Le lendemain, La députation des affaires étrangères, fit connoître aux Etats, qu'elle avoit reçu de la cour de Berlin une note en réponse à celle, où les Etats demandoient les bons offices de cette cour auprès de celle de Pétersbourg pour en obtenir l'évacuation de ses troupes, nous la placerons ici dans son entier.

„ Monsieur le prince Czartoryski, envoyé extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de S. M. le roi & la république de Pologne, nous ayant remis une note, en date du 2 mars, pour demander l'intervention du roi auprès de la cour de Russie, pour l'évacuation entière du territoire de la république, par les troupes Russes; & nous ayant ainsi communiqué la réponse que les états de la république ont fait remettre pour le même but à Mr. le comte de Stackelberg,

ambassadeur de Russie en Pologne, en date du 10 mars, nous n'avons pas manqué de mettre ces deux notes sous les yeux du roi. S. M. nous a chargés de témoigner là-dessus en réponse à Mr. le prince Czartoryski : qu'elle recevoit cette réquisition & communication respective que les états de la sérénissime république de Pologne venoient de lui faire, comme une nouvelle marque très agréable de leur confiance dans son amitié ; qu'elle croit ne pouvoir mieux répondre à cette confiance qu'en les assurant qu'elle persisteroit invariablement dans les principes, qu'elle avoit fait manifester à l'égard de la neutralité du territoire de la Pologne, tant à la sérénissime république qu'à la cour impériale de Russie, par la note qui a été délivrée en date du 6 de décembre à Mr. le comte de Nesselrode ; & comme les états de la sérénissime république de Pologne ont proposé par la note donnée le 10 mars à Mr. le comte de Stackelberg, de nouvelles modifications, sur la manière de laisser subsister les magasins de la cour de Russie dans le territoire de la république, sans déroger à sa neutralité, S. M. se flatte de l'espérance que S. M. l'impératrice de Russie, selon ses principes connus d'équité & de générosité, recevra favorablement les représentations réitérées d'une république amie & alliée de son empire & qui est fort intéressée à maintenir la plus exacte neutralité dans une guerre telle que la présente. S. M. se fera aussi un devoir agréable de continuer à co-opérer au désir de la sérénissime république de Pologne à l'égard de cet objet, par ses bons offices & par tout ce qui dépendra d'elle, pour assurer au royaume de Pologne les avantages de sa neutralité & de son indépendance. Nous requérons Mr. le prince Czartoryski de faire part aux états de la sérénissime république de Pologne de ces sentimens du roi, & de son amitié sincère & invariable pour l'illustre nation Polonoise ”.

Dans la séance du samedi 4 avril, les Etats décidèrent des espèces d'assemblées provinciales à l'effet de s'informer des rentes de chaque particulier. Ensuite S. M. appella à elle son ministère & limita, c'est-à-dire, suspendit la diète jusqu'au premier jeudi après Pâques.

**NORD** : *La noblesse donne quelque satisfaction au roi ; cependant elle fait encore des remontrances contre l'acte d'union ; en quoi elles consistent.*

Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que l'on remarque depuis quelque tems une especé de rapprochement, entre la noblesse & les 3 autres ordres, entre la noblesse même & le roi. On a déjà vu précédemment, que lorsque les députés de la diète ont été le 23 mars dernier, présenter une adresse à S. M., qu'elle avoit reçu ceux de l'ordre équestre avec une distinction particulière ; les avoit même rappelés, & leur avoit adressé un discours, sur un ton bien différent de celui qui regnoit dans ses discours précédens. La noblesse a montré depuis une réciprocity d'égards, & dans le *plenum* qu'elle tint le 7 de ce mois, elle a donné de bonne grace son consentement à l'état qui lui avoit été présenté relativement aux dépenses de la guerre. Cette condescendance toutefois ne s'étend pas encore jusqu'à l'acte *d'union & de sûreté* que cet ordre refuse d'approuver, & contre lequel il vient de présenter au roi des remontrances que nous ferons connoître du moins en substance.

„ L'ordre-équestre & de la noblesse, y est-il dit, ayant obtenu du roi la permission de lui faire des représentations sur le nouvel acte de garantie, osent respectueusement décliner ici les motifs qui l'engagent à supplier S. M. de vouloir bien laisser subsister intact le système de gouvernement, qu'elle même a trouvé bon d'établir, & que les Etats ont approuvé unanimement pour eux & leurs descendans, sans qu'il soit question d'y admettre jamais aucun changement, encore moins des changemens de la nature de ceux que le nouvel acte introduiroit nécessairement. --- Les principes stables qui ont servi de base à la constitution Suédoise, dès les tems les plus anciens jusqu'en 1680, ces principes d'après lesquels les sujets ont toujours été libres, quoique liés par les loix à l'obéissance, le roi un maître puissant, quoique soumis aux loix, ces principes, disons-nous, avoient été heureusement confirmés par la forme du gouvernement de 1772 ; ils l'avoient été encore par la diète de 1779,

qui avoit décidé entr'autres que jamais les rois de Suede ne pourroient les alterer en aucune maniere, & y faire ni augmentation ni diminution ; ils avoient été renouvelés enfin solennellement dans la diete de 1786, qui a déclaré que la forme de gouvernement de 1772 étoit un lien tellement indissoluble entre la puissance royale & les prerogatives de la nation ; que la moindre innovation dans ces principes fondamentaux entraîneroit nécessairement, ou une diminution de l'autorité royale, ou la perte de la liberté des sujets, deux extrémités également dangereuses pour le salut & le bien-être du royaume. „

Après ce préambule, l'ordre équestre entre dans les détails, & fait l'analyse en même tems que la refutation du nouvel acte. Il s'attache sur-tout au droit, inconnu jusqu'alors dans la constitution, que le roi s'y arroe, de pouvoir à son gré faire la guerre ou la paix. Il fait voir que par là, le royaume se trouvera sans cesse exposé, sous un roi ambitieux, aux ravages & à toutes les horreurs que la guerre traîne à sa suite ; que jamais les frontieres, ni les propriétés des sujets ne seront en sûreté ; que d'ailleurs la nation perdra visiblement aussi le droit de se taxer elle-même ; puisque si le roi peut, sans la consulter, déclarer la guerre, il devra nécessairement, sans la consulter aussi, imposer les impôts qui lui paroîtront convenir, pour subvenir aux fraix des armemens.

Nous verrons une autrefois ce que la noblesse oppose, & comment elle combat avec des armes qui nous puroissent victorieuses, un autre article du même acte, où il est dit, que la justice sera administrée de la maniere qu'il semblera être la meilleure au Roi. Cette constance inébranlable du premier ordre à soutenir ses droits, a produit du moins ce bon effet, que le roi a senti qu'il valoit mieux recourir aux voies de la douceur, & tâcher d'amadouer les nobles par des prevenances, au-lieu de les irriter par des dedains & des violences. C'est par ce principe que S. M. vient de leur faire justice des libelles diffamatoires contre cet ordre, dont il s'étoit plaint à différentes reprises dans les premières séances de la diete actuelle ; & elle a contenu

à ce qu'il fut fait des perquisitions rigoureuses contre ces écrits & leurs auteurs. C'est encore par le même principe que ce prince a fait espérer de rendre la liberté aux membres illustres du même ordre, qu'il avoit fait arrêter le 20 fevrier dernier. Mais il n'en est pas de même des officiers de Finlande, dont le procès continue de se poursuivre avec beaucoup de rigueur, ainsi que nous le verrons l'ordinaire prochain.

Il en est de même en Danemarck de celui de Benzenstiern, que l'on interroge constamment, ainsi que ses complices. Le capitaine O'Brien donne, dit-on, beaucoup d'embarras à la commission par sa dissimulation & ses réponses évasives; mais l'aubergiste Schell a été plus franc, & il a avoué qu'il avoit eu connoissance du complot. Cependant tous ces prisonniers sont fort bien traités dans la prison, ils ne sont point aux fers & on leur donne une rixdale à dépenser par jour.

## ARTICLES DIVERS

*Extrait d'une lettre de Varsovie du 5 Avril.*

„ Des nouvelles très-positives nous apprennent que tout semble concourir aux vues des puissances fautrices de la paix. Le roi d'Angleterre vient de donner une preuve authentique de son union avec S. M. le roi de Prusse, en demandant à ce monarque une entrevue dans le cours d'un voyage qu'il projette dans son électorat d'Hanovre. La Suede vient d'accorder à son roi des subsides de six cent mille écus par mois pendant tout le cours de la guerre, & ce souverain a fait un autre traité de subside avec la Porte, conçu dans les mêmes termes que le traité de 1738.

„ La trêve entre la Suede & le Dannemark est prolongée indéfiniment; mais cette dernière puissance ayant rémoigné qu'elle craignoit de désarmer tant que les flottes Suédoises resteroient armées, l'Angleterre s'est déterminée à garantir la neutralité du Dannemark, au moyen d'une flotte qu'elle envoie dans la Baltique & qui, dit-on, sera renforcée d'une escadre Hollandoise.

*Vienne le 15 avril.* „ Le 12 de ce mois après le service divin il y eut cercle à la cour qui fut d'autant plus brillant, que c'étoit le premier depuis le rétablissement du monarque.

„ Le 11 une petite-fille Tartare que l'empereur avoit amenée lors de son voyage à Cherson a été baptisée à la chapelle de la cour. Elle a actuellement douze ans, S. A. R. Madame l'archiduchesse Elisabeth la fait élever sous les yeux & lui a fait la grace d'être sa marine. Elle reçut les noms de Marie - Elisabeth-Josèphe.

„ S. M. a nommé généraux-majors le colonel Hapancourt du régiment de dragons d'Arberg & le colonel Jellachich du second régiment Bannal. Les lieutenants colonels Rath de Mitrosky & Lynde de Kautitz ont été avancé au grade de colonel en second, ces deux derniers particulièrement à cause de la maniere distinguée avec laquelle ils ont servi pendant la dernière campagne.

„ C'est dans le régiment de Stein, & non dans celui de Stamsch, ainsi qu'il a été dit par erreur (p. 346) que le jeune prince de Hesse-Hombourg a été comme capitaine”.

*Extrait d'une lettre de Baco, du 16 Mars.*

„ Le prince de Cobourg eut à peine reçu avis du major baron de Kienmayer, posté ici pour observer l'ennemi, que trois Bachas avec environ 8000 hommes étoient en marche vers Fokichan, qu'il se fit j.indre immédiatement par la cavalerie dispersée dans les environs, & donna ordre à un bataillon & à quatre escadrons des hofards de l'empereur de se rendre ici pour soutenir ce poste. En même tems deux bataillons & deux divisions de cavalerie du corps de Transilvanie sont avancés pour prendre les 8000 Turcs en flanc, de sorte que ce mouvement pourra bien faire retrograder l'ennemi vers Bukarest. Le colonel de Karaiczai notre commandant a pris les meilleures précautions pour la défense de ce poste. Le general Ruffe de Kamenskoï bombarde vivement la forteresse de Bender, & espere de s'en rendre maître vers la mi-avril.”

*Extrait d'une lettre particuliere de Vienne du 16 avril.*

„ Les feld-maréchaux Haddick & Laudon partent décidément dans le courant du mois pour l'armée.

„ Dès que les inondations de la Save près de Semla le permettront, l'armée principale du F. M. Had-

dick formera un camp aux environs de Peterwardein, & un corps d'observation de 11 à 12000 hommes campera au-dessous de Semlin sous les ordres du général Colloredo.

„ On parle beaucoup de la suppression de divers couvens de Dominicains, Recolets & Capucins, dont les Eglises deviendroient paroissiales & les autres bâtimens seroient employés à servir d'hôpitaux, ateliers, maisons d'éducation &c. Les moines seroient employés selon leurs talens à ces divers instituts & le reste pensionné. „

*Extrait d'une lettre de Constantinople, le 15 mars.*

„ Le capitain-pacha, prevoiant qu'une seconde campagne acheveroit peut-etre sa perte, employe dans ce moment-ci tout son credit & son éloquence pour influencer au divan, qu'il vaudroit mieux entrer en négociation de paix, que de continuer la guerre; mais le grand-visir, de même que l'empereur du croissant ont décidé de tenter encore cette campagne. --- Pour cet effet, on a expédié de nouveaux firmans, afin de renforcer au plutôt l'armée du grand-visir, qui doit être forte de 150000 hommes ”.

*Louvain le 21 Avril.* Le cardinal-archevêque de Malines reçut ce soir une lettre officielle de son excellence le ministre plenipotentiaire, par laquelle il prie son excellence de se rendre à Bruxelles le lendemain le matin pour conférer avec lui; on ignore le but de cette entrevue.

*Louvain le 23 avril.* On dit ici que l'entrevue qui a eu lieu hier entre le cardinal-archevêque de Malines & son excellence le ministre-plenipotentiaire n'a rien opéré de nouveau. Son excellence est revenue en conséquence ici le même jour. -- On assure que les États de Brabant s'assembleront le lundi 4 mai.

*Bruxelles le 23 avril.* Il est arrivé ce matin un courrier de Vienne, qui a jetté l'alarme dans cette ville. On a peu-à-peu fait fermer la porte du spectacle, & ôter les affiches des pieces qu'on devoit y représenter aujourd'hui. S. Exc. est parti sur le champ, pour aller trouver L. A. R. à Laecken; c'est tout ce qu'on fait pour le moment.